

Impôts différés IAS 12 :

< Principe de l'imposition différée :

L'imposition différée est une méthode comptable qui consiste à comptabiliser en charges ou en produits l'impôt sur le résultat imputable aux seules opérations de l'exercice.

Un impôt différé correspond à un montant d'impôt sur les bénéfices payable (impôt différé Passif) ou recouvrable (impôt différé actif) au cours d'exercices futurs.

Lorsqu'il est fait une distinction entre actifs et passifs courants et actifs et passifs non courants, les actifs (passifs) d'impôts différés doivent figurer en actifs (passifs non courants).

L'impôt différé correspond à la différence entre l'impôt juridique (exigible ou récupérable au titre de l'exercice) et l'impôt économique (né à la suite des opérations de l'exercice, mais exigible ou récupérable ultérieurement).

< Décalage temporaires et déficits reportables :

Sont enregistrées au bilan et au compte de résultat les impositions différées résultant :

- du décalage temporaire entre la constatation comptable d'un produit ou d'une charge et sa prise en compte dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur dans un avenir prévisible,
- de déficits fiscaux ou de crédits d'impôt reportables dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices fiscaux ou des impôts futurs est probable dans un avenir prévisible.
- des aménagements, éliminations et retraitements effectués dans le cadre de l'élaboration d'états financiers consolidés.

Exemple : une entité à enregistrée une plus value de 3 000 000 DA provenant d'un exercice antérieur. Elle enregistrera une charge d'impôt différé de 25% sur cette plus value et un impôt différé passif pour un montant de 750 000 DA.

< Actifs et passifs d'impôt différé

A la clôture de l'exercice, un actif ou un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles dans la mesure où ces différences temporelles donneront probablement lieu ultérieurement à une charge ou à un produit d'impôts dans un avenir prévisible.

Au niveau de la présentation des comptes, les impôts différés Actif sont distingués des créances d'impôts courantes. Les impôts différés Passif sont distingués des dettes d'impôt courantes. Ils ne peuvent être compensés et doivent figurer sous une rubrique distincte au bilan.

Exemple : un report en avant des pertes fiscales ou de crédits d'impôts non utilisés doit être comptabilisé en impôt différé actif.

< Évaluation des impôts différés :

Les impôts différés sont déterminés ou revus à chaque clôture d'exercice sur la base de la Réglementation fiscale en vigueur à la date de clôture ou attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sans calcul d'actualisation.

Exemple : le taux d'imposition du résultat passe de 25% en N-1, à 15% en N. en année N, les impôts différés constitués en N-1 sont réajustés sur la base du nouveau taux d'imposition. Par exemple, si l'actif et le produit d'impôt différé étaient de 400 000 DA en N-1 (1 600 000 x 25%), ils seront ramenés à 240 000 DA (1 600 000 DA x 15%) en année N.

< Le détail dans l'annexe :

Des informations concernant ces impôts différés figurent dans l'annexe (origine, montant, date d'expiration, méthode de calcul, enregistrement en comptabilité). Les impôts différés viennent en rapprochement entre le bénéfice fiscal et le bénéfice comptable.

Exemple : l'annexe devra mentionner notamment le total de l'impôt différé, le montant des différences temporelles, les pertes fiscales, les crédits d'impôts non utilisés, les pertes liées à l'abandon de l'activité et leur impact sur la charge d'impôt

ENONCE EXERCICE 14 :

Impôts différés actif et passif

- Premier cas : Une entreprise a réalisé un bénéfice de 60 000 DA dans l'année N. Dans l'année N-1, elle avait enregistré une perte de 12 000 DA pour laquelle elle avait enregistré un impôt différé actif aux taux de 40%. Pour l'année N, le taux de l'impôt a baissé à 33,33%. Une charge de 6 000 DA constatée dans l'année N sera déduite fiscalement sur l'année N+1 (provision pour licenciement).

- Deuxième cas : Le bénéfice fiscal dans l'année N n'a été que de 9 000 DA

(Au lieu de 60 000 DA).

Calculer les impôts différés et passer les écritures comptables pour les exercices N-1, N et N+1 dans les deux hypothèses (60 000 DA et 9 000 DA).

CORRECTION EXERCICE 14 :**Impôts différés actif et passif****- Premier cas :**

- Impôts différé constaté a la clôture de l'exercice N-1 : $40\% \times 12\ 000 = 4\ 800$.

- Ecritures comptables :

* Exercice N-1 :

		<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
133	Impôts diffères actif	4 800	
692	Imposition différée actif		4 800

		<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
695	Impôts sur les résultats exercice N	20 000	
444	Etat impôts sur les bénéfices		15 200
133	Impôts diffères actif - annulation		4 800
133	Impôts diffères actif	2 000	
692	Imposition différée actif		2 000

- Deuxième cas :

- (bénéfice fiscal N de 9 000 et non 60 000).

* Exercice N-1 :

		<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
133	Impôts différés actif	4 800	
692	Imposition différée actif		4 800

		<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
695	Impôts sur les résultats exercice N	3 000	
133	Impôts différés actif		3 000

		<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
133	Impôts différés actif		800
692	Impôts différés actif	800	
133	Impôts diffères actif	2 000	
692	Imposition différée actif		2 000

